

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2021

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63

La séance est ouverte à 19h08 et levée à 22h40

Etaient présents : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF
Beure : M. Philippe CHANEY
Bonnay : M. Gilles ORY
Boussières : Mme Hélène ASTRIC
ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT
Champagney : M. Olivier LEGAIN
Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER
Deluz : M. Fabrice TAILLARD
Devecey : M. Michel JASSEY
Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN
La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN
Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à partir du point 6)
Mamirolle : M. Daniel HUOT
Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS
Miserey-Salines : M. Marcel FELT
Noironte : M. Claude MAIRE
Pelousey : Mme Catherine BARTHELET
Pirey : M. Patrick AYACHE
Pouilley-Français : M. Yves MAURICE
Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET
Pugey : M. Frank LAIDIE (Jusqu'au point 61)
Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER
Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER
Saône : M. Benoit VUILLEMIN
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU
Thise : M. Loïc ALLAIN
Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD
Vieilley : M. Franck RACLOT
Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN
Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU
Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN
Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU
Chalèze : M. René BLAISON
Champoux : M. Romain VIENET
Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY
Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET
François : M. Emile BOURGEOIS
Geneuille : M. Patrick OUDOT
Gennes : M. Jean SIMONDON
Grandfontaine : M. Henri BERNARD
Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD
Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK
Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN
Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA
Torpes : M. Denis JACQUIN
Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : Mme Anne BIHR
Amagney : M. Thomas JAVAUX
Audeux : Mme Françoise GALLIOU
Besançon : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE
Chaucenne : Mme Valérie DRUGE
Chevroz : M. Franck BERNARD
Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON
Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD
Fontain : Mme Martine DONEY
La Chevillotte : M. Roger BOROWIK
Larnod : M. Hugues TRUDET
Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER
Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE
Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT
Montfaucon : M. Pierre CONTOZ
Morre : M. Jean-Michel CAYUELA
Nancray : M. Vincent FIETIER
Novillars : M. Bernard LOUIS
Palise : M. Daniel GAUTHEROT
Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY
Vaire : Mme Valérie MAILLARD
Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. Olivier GRIMAITRE

Procurations de vote : F.GALLIOU à C.MAIRE, M-J.BERNABEU à J-P.MICHAUD, H.ALEM à C.LIME, G.BAILLY à M.LEMERCIER, A.BENEDETTO à S.GHARET, P.BILLEREY à O.GRIMAITRE, F.BOUSSO à F.PRESSE, N.BOUVET à A.MARTIN, F.BRAUCHLI à A.POULIN, C.CAULET à J-E.LAFARGE, A.CHASSAGNE à A.TERZO, J.CHETTOUH à M.ZEHAF, P.CREMER à K.BERTAGNOLI, B.CYPRIANI à J-E.LAFARGE, K.DENIS-LAMIT à C.VARET, C.DEVESA à M.ETEVENARD, L.FAGAUT à M.LAMBERT, L.GAGLILOLO à A.POULIN, A.GHEZALI à S.COUDRY, V.HALLER à N.SOURISSEAU, P.C. HENRY à C. VARET, D. HUGUET à F. PRESSE, A. LAROPPE à A. CHAUVET, JE. LOUHKIAR à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, L.MULOT à C.WERTHE, M.PIGNARD à C.WERTHE, Y.POUJET à N.BODIN, K.ROCHDI à C.BARTHELET, J-H.ROUX à N.BODIN, J.SORLIN à F.BAEHR, S.WANLIN à F.BAEHR, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à C.MAGNIN-FEYSOT, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, F.BAILLY à O.LEGAIN, C.BOTTERON à M.FELT, V.DRUGE à P.AYACHE, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à J-F.MENESTRIER, M.LEOTARD à J-M.BOUSSET, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, P. OUDOT à G. ORY, J.SIMONDON à B.VUILLEMIN, R.BOROWIK à J-P.JANNIN, H.TRUDET à P.SIMONIN, C.LINDECKER à F.LAIDIE, A.NAPPEZ (jusqu'à la question 5) à Y.GUYEN, P.CORNE à F.TAILLARD, P.PERNOT à F.RACLOT, P.CONTOZ à J-P.JANNIN, L.BERNARD à J-P.MICHAUD, J-M.CAYUELA à D.HUOT, V.FIETIER à D.HUOT, B.LOUIS à F.TAILLARD, A.OLSZAK à P.CHANEY, D.GAUTHEROT à G.ORY, N.DUSSAUCY à J-M.BOUSSET, J.ADRIANSEN à D.LEGAIN, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à L.ALLAIN, J-M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J-C.CONTINI à F.RACLOT.

Comité des Œuvres Sociales Avenant n°3 à la convention 2018-2021

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé : Lors de sa séance du 29 mars 2018, le Conseil de Communauté a adopté la convention qui régit les relations financières entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales (COS).

Au vu des motifs d'intérêt général que sont le renouvellement des exécutifs locaux et la crise sanitaire, la convention 2018-2020 avait été prorogée d'un an fin 2020.

Cette prorogation devait permettre de finaliser le travail préparatoire à la future convention.

Néanmoins, compte tenu des effets de la crise sanitaire COVID-19 au cours du premier semestre 2021, la nouvelle convention n'a pu être finalisée.

Il est donc proposé de proroger à nouveau d'une année la convention qui nous lie avec le Comité des Œuvres Sociales, pour clore le travail relatif à la future convention 2023-2025.

Lors de sa séance du 29 mars 2018, le Conseil de Communauté a adopté la convention qui régit les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales (COS), chargé de mettre en œuvre les prestations sociales pour les agents des trois collectivités.

Cette convention fixe en particulier la durée, prévue initialement pour 3 ans, avec une prise d'effet au 1er janvier 2018.

Au vu des motifs d'intérêt général que sont le renouvellement des exécutifs locaux et la crise sanitaire, la convention 2018-2020 avait été prorogée d'un an fin 2020.

Cette prorogation devait permettre de finaliser le travail préparatoire à la future convention.

Néanmoins, compte tenu des effets de la crise sanitaire COVID-19 au cours du premier semestre 2021, la nouvelle convention n'a pu être finalisée.

Il est donc proposé de proroger à nouveau d'une année la convention qui nous lie avec le Comité des Œuvres Sociales, pour clore le travail relatif à la future convention 2023-2025. Ainsi, la date de fin serait fixée au 31 décembre 2022.

Mme Elise AEBISCHER (1), MM. Gabriel BAULIEU (1), Fabrice TAILLARD (3), Jacques KRIEGER (2), Kévin BERTAGNOLI (2), Hasni ALEM (1) et Olivier GRIMAITRE (2), conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la prorogation d'un an de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, fixant la date de fin de la convention 2018-2020 au 31 décembre 2022 ;**
- **approuve l'avenant correspondant et autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant annexé au rapport.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Pour : 108 Contre : 0 Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 12

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

Avenant n°3 à la convention entre la Ville de Besançon, le CCAS, GBM et le COS

Vu la convention signée le 14 avril 2018 entre la Ville de Besançon, le CCAS, GBM et le Comité des Œuvres Sociales, portant sur les modalités de subventionnement dudit comité,

Le présent avenant est conclu

Entre, d'une part :

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire (délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020),

Le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, représenté par Mme Sylvie WANLIN, Vice-présidente (délibération du Conseil d'Administration du 2 septembre 2020),

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, représentée par M. Gabriel BAULIEU, Premier Vice-président (délibération du Conseil de Communauté du 16 juillet 2020),

Ci-après désignés « les collectivités »,

Et, d'autre part :

Le Comité des Œuvres Sociales, représenté par son Président, M. Jean-Luc DONIER,

Ci-après désigné « Le COS ».

Article 1 - Objet

L'article 6 de la convention est complété de la manière suivante :

La présente convention est prorogée d'un an, d'une part, compte tenu des effets de la crise sanitaire COVID-19 au cours du premier semestre 2021, et d'autre part, afin de permettre la finalisation de la future convention 2023-2025.

Article 2 - Mise en œuvre

Le présent avenant entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent sans changement.

Fait à Besançon, le

Le Président
du Comité
des Œuvres Sociales

La Vice-présidente
du CCAS

Le 1^{er} Vice-président
de la CUGBM

La Maire de la
Ville de Besançon

Jean-Luc DONIER

Sylvie WANLIN

Gabriel BAULIEU

Anne VIGNOT

PROJET